



Compte-rendu affiché du 29 mai 2019 au 19/07/2019

Le Président du SM4CC,

Gilbert ALLARD

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 24 MAI 2019 - 14H30
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes – Proxim iTi
(56, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

L’an deux mille dix-neuf, le 24 mai à 14H30, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Pays Rochois, sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Président.

Date de convocation	: le 17 mai 2019
Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 16
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 2
Nombre de délégués votants	: 18

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Monsieur ALLARD Gilbert, Madame ROCH Sylvie, Monsieur BOUQUERAND Claude, Madame MOURER Isabelle, Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur LAYAT Didier, Monsieur MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, Monsieur FOREL Bruno, Monsieur PITTET Serge, Monsieur FAVRE Louis, Monsieur CICLET Jean-François, Monsieur MONATERI Pierre, Monsieur MAUME Philippe

Délégués suppléants :

Monsieur MAURE Sébastien, Monsieur BERTHIER Yvon, Monsieur TOLETTI Daniel,

Délégués ayant donné pouvoir :

Monsieur RATSIMBA David a donné pouvoir à Madame ROCH Sylvie

Monsieur MERMIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur VALLI Stéphane

Délégués excusés :

Monsieur GAILLARD Marin, Monsieur RATSIMBA David, Madame DELAVENAY Chantal, Madame COTTERLAZ-RANNARD Nicole, Madame MONTESSUIT Nicole, Madame LEFEVRE Virginie, Madame BOEX Colette, Monsieur MERMIN Jean-Pierre, Monsieur SAVOINI Serge, Madame VAZQUEZ Annick, Madame MEYER Marie-Laure, Monsieur ANCRENAZ Gilles, Monsieur SARREBOUBEE Christian, Madame CHABOUD Laëtitia, Monsieur DELSANTE Rémi, Monsieur GUIGNARDAT Jean-Paul, Monsieur CHATEL Bernard, Madame NOEL-SANDRIN Nelly, Madame ANDREOLI Danielle, Monsieur CHATEL Michel,

Madame ROSSET Sylvie, Madame ARRAMBOURG Nathalie, Madame PERINET Nadine,
Madame FERNANDES Denise

Monsieur Sébastien MAURE est désigné secrétaire de séance.

1.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2019
-----------	--

Aucune observation n'est soulevée ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 5 avril 2019

2.	MARCHE RELATIF A L'EXPLOITATION DE SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LE RESSORT TERRITORIAL DU SM4CC : ATTRIBUTION DES LOTS
-----------	---

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour laquelle ces entreprises sont identifiées comme étant les plus avantageuses économiquement, et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

- ↳ Approuve le choix des entreprises :

N° DES LOTS	SOCIETES RETENUES PAR LA CAO	MONTANTS € HT / AN
Lot n° 1	RATP Dev – Alpbus Fournier	126 907.21€
Lot n° 2	RATP Dev – Alpbus Fournier	310 135.32€
Lot n° 3	RATP Dev – Alpbus Fournier	88 204.39€
Lot n° 4	RATP Dev – Alpbus Fournier	129 015.94€
Lot n° 5	RATP Dev – Alpbus Fournier	179 044.00€
Lot n° 6	RATP Dev – Alpbus Fournier	173 000.00€
Lot n° 7	RATP Dev – Alpbus Fournier	292 527.92€
Lot n° 8	Autocars Pays de Savoie	109 793.25€
Lot n° 9	Autocars Pays de Savoie	113 324.17€
Lot n° 10	AUTOCARS SAT	89 582.79€

Lot n° 11	RATP Dev – Alpbus Fournier	136 765.90€
Lot n° 12	AUTOCARS SAT	354 012.58€
Lot n° 13	Autocars JACQUET	276 067.40€
Lot n° 14	RATP Dev – Alpbus Fournier	59 487.28€

pour l'exécution de services de transports scolaires sur le ressort territorial du SM4CC,

↳ Dit que les crédits sont et seront inscrits aux budgets,

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3. DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT ET AU BUREAU EXECUTIF

Il est proposé au Comité Syndical, de confier :

1. Au Président, la délégation d'attribution pour la passation et l'exécution de tous avenants pour les marchés suivants :
 - Exécution de services de transport à la demande et de lignes régulières Proxim iTi sur le périmètre du SM4CC avec l'entreprise Carpostal Interurbain dont la date de mise en service est au 5 septembre 2016 et courant jusqu'au 4 septembre 2020 ;
 - Exploitation de lignes de transport non urbain de personnes avec l'entreprise RATP Alpbus Fournier dont la date de mise en service est au 3 septembre 2018 et courant jusqu'au 31 août 2022.

Les décisions relatives aux procédures susnommées sont prises, en cas d'empêchement du Président, par les Vice-présidents dans l'ordre du tableau.

2. Au Bureau, la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution d'un accord cadre relatif à l'exploitation de lignes régulières sur le ressort territorial du SM4CC.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

↳ Confie à M. le Président les délégations pour les procédures susmentionnés ;

↳ Dit que les crédits sont inscrits au budget ;

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE COOPERATION INTERMODALE ET DE TRANSFERT DE COMPETENCE

ENTRE LE SM4CC ET LA REGION AUVERGNE- RHONE-ALPES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

- ↳ Approuve l'avenant n° 2 et son annexe financière à la convention de coopération intermodale relative au transfert de compétence entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Syndicat mixte des 4 Communautés de communes joints à la présente délibération ;
- ↳ Approuve les modalités techniques et financières de ces conventions ;
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE INFORMATIQUE MUTUALISE DE LA CCFG AU PROFIT DU SM4CC 2019-2023

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

- ↳ Approuve le projet de convention de refacturation entre le Syndicat Mixte des 4 Communautés de communes et la Communauté de communes Faucigny Glières,
- ↳ Approuve les modalités financières de cette convention,
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 15h55

Le Président du SM4CC
Monsieur Gilbert ALLARD



56, place de l'Hôtel de Ville
74130 BONNEVILLE